

PUBLICATION FINANCIÈRE

AU 31.12.2019

Ces bonnes performances financières et opérationnelles ont eu un impact positif sur le PNB consolidé qui enregistre une hausse de 80% par rapport au 31 décembre 2018, pour s'établir à 8.223 Mdhs.

صندوق الإيداع والتدبير
 ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵏ ⵓⵔⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔⵓⵔⵉⵙ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1. Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version des normes et interprétations IFRS telles qu’elles ont été publiées par l’IASB et qui sont en vigueur pour l’arrêté au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu’à la date de leur cession. Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu’aux options normatives arrêtées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l’entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l’entité), via la détention de droits de vote ou d’autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l’entité ;
- le Groupe a la capacité d’exercer son pouvoir sur l’entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu’il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l’existence et l’effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d’appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l’existence ou l’absence de contrôle d’une entité par le Groupe, l’évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l’existence d’un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s’exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l’entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l’entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l’entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l’entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d’expositions (dividendes, intérêts, commissions...) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d’influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l’entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu’il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu’agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l’entité bien qu’il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d’actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu’agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d’un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l’entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l’accord.

Dans le cas d’une activité conjointe ou d’une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d’une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l’actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L’influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d’une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L’influence notable peut notamment résulter d’une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l’existence d’opérations inter-entreprises importantes, de l’échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L’influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d’une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d’une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l’ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l’investisseur dans l’actif net de l’entité émettrice qui surviennent postérieurement à l’acquisition. Le résultat net de l’investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l’entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l’investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l’entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C’est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l’entité sont dirigées au moyen d’accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu’une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques: sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales...

1.2.3 règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d’opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d’actifs à l’intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l’hypothèse où l’actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d’actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l’exercice à l’exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d’entreprises et évaluations des écarts d’acquisition

Les regroupements d’entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l’acquisition, à l’exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d’application ce type d’opérations.

Le coût d’acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d’acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l’opération entrent dans le coût d’acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont

comptabilisés à leur juste valeur à la date d’acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d’acquisition.

L’écart d’acquisition correspondant à la différence entre le coût d’acquisition et la quote-part de l’actif net ainsi réévalué est inscrit à l’actif du bilan de l’acquéreur lorsqu’il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu’il est négatif. Dans le cas d’une augmentation du pourcentage d’intérêt du Groupe dans une entité, l’acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à comptabilisation d’un écart d’acquisition complémentaire, sauf dans le cas où il y a prise de contrôle.

Les écarts d’acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l’entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l’objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l’apparition d’indices objectifs de perte de valeur.

A la date d’acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l’acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 INSTRUMENTS FINANCIERS – IFRS 9

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière :

- de classement et d’évaluation des instruments financiers,
- de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats,
- ainsi qu’en matière de comptabilité de couverture.

1.3.1 Titres : Classification et évaluation des actifs financiers

A partir du 1er janvier 2018, le Groupe CDG applique la norme IFRS 9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d’opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

INSTRUMENTS DE DETTE

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l’émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d’affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales. La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d’actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers.

Sur la base de ces deux critères, le Groupe CDG classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l’une des trois catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l’instrument afin d’en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d’intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).

- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes (i) dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l’instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values (« modèle de gestion mixte ») et (ii) dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d’intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d’actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n’est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »). Voir note 1.3.4.

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans la note 1.3.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l’acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d’intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d’acquisition s’ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l’actif.

Le Groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d’une catégorie à l’autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n’a été opéré au cours de l’exercice.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l’émetteur n’a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C’est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d’enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global (« gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres) sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n’y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du Groupe CDG est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l’ensemble du portefeuille d’instruments de capitaux propres à l’exception de quelques lignes d’actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 5.2).

Les parts d’OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d’une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d’évaluation.

Le Groupe CDG utilise des techniques d’évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d’entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :

Niveau 1 : Les données d’entrée de niveau 1 s’entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l’entité peut avoir accès à la date d’évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour

évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (celles non classées sur option comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, déduction faite des frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

A ce jour, le Groupe CDG n'a pas de dettes comptabilisées à la Juste valeur sur option.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique «Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat. Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » comprenant également un contrat hôte non dérivé, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé.

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers, énoncés au § 1.3.1 ci-avant.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale :

- il est possible de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si ceci peut réduire sensiblement ou éliminer un mismatch comptable ;
- il est possible de désigner un passif financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :
 - lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
 - lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
 - lorsque le groupe de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.5 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de «Titres reçus en pension livrée».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.6 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le compte de résultat pour tous les passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute des actifs financiers sauf dans les deux cas suivants :

- Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur origination ou acquisition : le taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit est appliqué au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable nette des provisions pour pertes de crédit attendues éventuellement comptabilisées après leur comptabilisation initiale (voir note 1.3.9) ;
- Les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur origination ou acquisition mais qui sont devenus dépréciés (en défaut – Phase 3) après leur comptabilisation initiale : le produit d'intérêt est obtenu en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût amorti, c'est-à-dire net des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées).

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.7 Prêts, créances et titres de dette au coût amorti

Ces actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origination directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier relatifs aux prêts et créances. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale de l'actif financier. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées (actifs financiers modifiés)

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur sans que cette restructuration soit décomptabilisante, c'est-à-dire lorsque la modification des flux contractuels n'est pas substantielle. Cette restructuration peut résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement et peut comporter un allongement des délais de remboursement, des franchises de remboursement ou encore des abandons de créances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste «Coût du risque» et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dette détenus (prêts et créances, instruments de dette en portefeuille) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi qu'au titre des engagements de financements et aux garanties financières données. Le Groupe comptabilise en résultat de l'exercice des provisions pour dépréciation au titre de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Les modalités de mesure des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 1.3.9.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut, tel que le défaut est défini à la note 1.3.9. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
- prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
- instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
- engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
- garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.3.8 Garanties financières et engagement de financement donnés

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient. A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale (qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur) diminuée des coûts de transaction. Par la suite, ces garanties sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- montant des pertes de valeur déterminées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, c'est-à-dire aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au détenteur la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que l'entité s'attend à recevoir du détenteur, du débiteur ou de toute autre partie ; la perte de crédit attendue du souscripteur de la garantie est estimée conformément aux dispositions de la note 1.3.9 ;
- montant comptabilisé initialement diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4.

Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS (et de la norme IFRS 9 en particulier), sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes décrits dans la note 1.3.9.

Présentation des pertes de crédit attendues au titre des engagements de financement et garanties financières Les pertes de crédit attendues au titre de ces engagements par signature sont comptabilisées en provision au passif. Toutefois, pour les contrats qui comportent à la fois un prêt (partie utilisée des engagements par signature) et une autorisation non encore utilisée et pour lesquels le Groupe n'est pas en mesure d'affecter séparément à ces deux composantes la perte de crédit attendue, celle-ci est comptabilisée en totalité en dépréciation de la partie prêt. Si cette perte attendue excède la valeur brute de la composante prêt, elle est comptabilisée en provision au passif.

1.3.9 Dépréciation des actifs financiers – Calcul des pertes de crédit attendues

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dettes suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels),
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction, du profil de risque, des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le Groupe.

Ainsi, les instruments financiers sont affectés au bucket 1 (stage 1), si l'une des conditions suivantes est vérifiée:

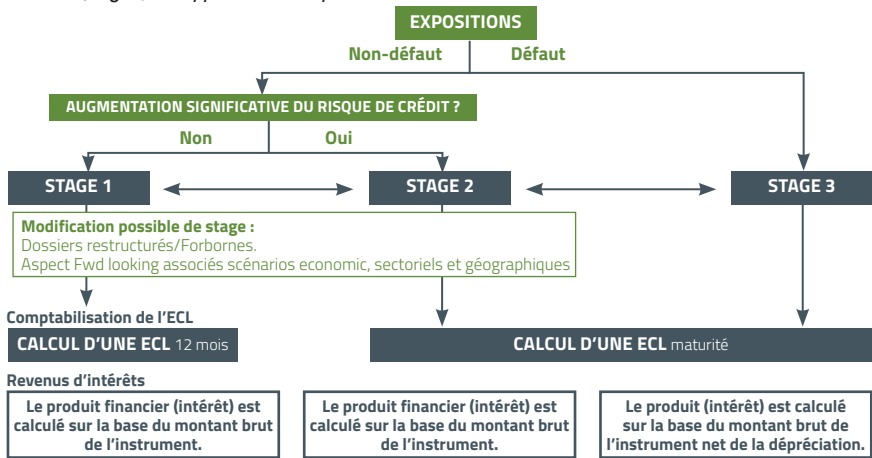
- Avoir le profil Investment Grade (IG) à la date de clôture ;
- Si l'émetteur n'est pas affecté au profil Investment Grade, la dégradation de sa notation interne entre la date d'acquisition et la date de clôture ne doit pas être significative.

Un instrument financier est classé IG à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau «Faible» ou «Modéré» (notation de AAA à BBB-) selon le modèle de notation interne de la CDG.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative :

Les actifs financiers, dont l'émetteur n'est pas affecté au profil IG à la date de clôture et ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note 1.3.9.

Phase 3 (stage 3) – Actif financiers en défaut :



Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. La note ci-après précise la définition du défaut et des actifs dépréciés retenue par le Groupe.

Le schéma ci-dessous résume les étapes de staging des actifs financiers selon IFRS9 :

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note 1.3.9 précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Les actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition sont ceux qui sont dépréciés à la date de leur comptabilisation initiale. Ces actifs financiers sont comptabilisés en Phase 3 dès leur comptabilisation initiale et les pertes attendues au titre de ces actifs sont calculées à maturité. Lors de la comptabilisation initiale, il n'est pas comptabilisé de dépréciation car leur valeur d'entrée tient déjà compte des pertes de crédit attendues. A chaque date de clôture, un gain ou perte de valeur est comptabilisé au titre de la variation, depuis la comptabilisation initiale, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, estimées conformément aux dispositions ci-après.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus en fonction sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ». La note 1.3.9 précise comment le Groupe applique ce principe dans la mesure des pertes attendues.

Les jugements significatifs et hypothèses adoptés par le Groupe pour la mise en œuvre de ces principes généraux sont détaillés ci-après :

a. Définition du défaut et actifs dépréciés

L'application de la norme IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le Groupe CDG pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle.

Le Groupe aligne la définition du défaut IFRS 9 avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19/G/2002. Un actif financier sera ainsi considéré comme étant en défaut si l'un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

Critères quantitatifs

- Crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- Loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;
- Soldes débiteurs des comptes à vue de la clientèle qui n'enregistrent pas, pendant une période de 180 jours, de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs.

Critères qualitatifs

- Crédits par décaissement et/ou par signature consentis à des contreparties dont la situation financière ne peut être évaluée faute de disponibilité de l'information ou de la documentation nécessaires à cet effet ;
- Difficultés importantes de l'emprunteur ;
- Probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- Restructurations multiples pour difficultés financières ;
- Rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts
- Non-respect de covenants financiers ;

- Autres facteurs exogènes remettant en cause le recouvrement total ou partiel, indépendamment de tout impayé : décès de l'emprunteur ou du dirigeant, etc. ;
- Disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné en raison de difficultés financières ;
- Actifs financiers acquis avec une décote significative qui reflète des pertes de crédit avérées.

Ces critères sont cohérents avec la définition du défaut utilisée à des fins de gestion du risque de crédit sur les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle qui entrent dans le champ d'application des principes de dépréciation de la norme IFRS 9.

Cette définition du défaut est ajustée pour les instruments de dette en portefeuille : outre les critères qualitatifs, constitue également un défaut le non-paiement d'un coupon ou d'une échéance contractuelle.

La définition du défaut a été appliquée pour modéliser la probabilité de défaut (PD) lors des calculs des pertes attendues.

Un instrument n'est plus considéré comme étant en défaut quand il ne fait plus l'objet d'aucuns des critères de défaut, cités ci-dessus, pendant une période consécutive de deux exercices. Cette période a été déterminée sur la base d'analyses qui considèrent la probabilité de retour d'un instrument financier en défaut après cure en utilisant différentes définitions de retour en sain possible.

Pour les créances commerciales et créances locatives, voir notes 1.3.9.e et 1.3.9.f.

b. Dégradation significative du risque de crédit

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

La probabilité de défaut à maturité résiduelle estimée à la date de clôture a augmenté de manière significative, comparativement à la même probabilité de défaut pour cette maturité résiduelle à la date de clôture telle qu'elle avait été estimée à la date de comptabilisation initiale.

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

La grille de notation adoptée par le MNI CDG EP est composée de 4 classes : Risque Faible, Risque Modéré, Risque à Surveiller et Risque Elevé. Un instrument financier est classé Investment Grade (IG) à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau Faible ou Modéré selon le Modèle de notation interne CDG EP (notation de AAA à BBB-).

Le changement de la classe de risque (de risque Modéré au risque à Surveiller et de risque à Surveiller au risque Elevé) est considéré systématiquement comme dégradation significative du risque de crédit. La dégradation significative au sein de la classe "Risque à Surveiller" est de 2 crans et de seulement 1 cran au sein de la classe "Risque Elevé". Ce calibrage est retenu suite à une analyse de l'évolution de la PD sur lesdites classes de risque. En effet selon cette analyse la sensibilité au risque est plus intense au niveau du "Risque Elevé" par rapport au "Risque à Surveiller".

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Hausse significative du spread de crédit,
- Existence d'impayés au cours des 12 derniers mois,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.
- Informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse pas être encore déterminée pour les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit ;
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple le taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix de marché de l'immobilier des prêts hypothécaire dans la zone géographique concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière régulière. Pour les crédits aux entreprises pour lesquels il existe une « watch list » pour surveiller le risque de crédit, cette appréciation est réalisée sur base individuelle de manière périodique.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives (voir note 1.3.9).

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le Groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS 9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, le Groupe CDG n'applique pas aux prêts aux établissements de crédit ou à la clientèle l'exemption pour risque de crédit faible prévue par la norme IFRS 9. Le critère de « Risque de Crédit faible » (LCR : Low Credit Risk) est utilisé uniquement pour les titres de dette en portefeuille. Le portefeuille concerné est constitué essentiellement de Bons du Trésor et de titres émis par des Banques ou de grandes entreprises nationales.

Ces titres font l'objet d'un système de notation interne Groupe. Sont considérés comme des titres à « risque faible » les titres qui sont, dans le cadre de ce système de notation, Investment Grade à la date de clôture. Bénéficient notamment de cette exemption les Bons du Trésor, dont la probabilité de défaut à un an est nulle.

Créances restructurées

Le Groupe assure le suivi et la surveillance de la performance des actifs restructurés à chaque date de clôture. Les estimations de flux de trésorerie correspondant aux créances restructurées font l'objet de suivi et de mises à jour régulières par le Groupe afin d'améliorer l'estimation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation de la dégradation significative du risque est effectuée par rapport à la date de première comptabilisation lorsque la créance initiale n'a pas été décomptabilisée après la restructuration (restructuration non décomptabilisante).

Lorsqu'un actif restructuré a connu une amélioration significative de son risque crédit, l'actif est reclassé de « en défaut » ou « ayant connu une dégradation significative du risque » à « sain » après une période de 24 mois sans nouvelle dégradation des indicateurs de suivi du risque.

c. Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

En fonction de la disponibilité des paramètres de risque, le Groupe retient deux approches de calcul des pertes de crédit attendues :

- Méthode générale lorsque le Groupe dispose d'informations fiables concernant les deux paramètres de risque que sont la PD et la LGD,
- Méthode du taux de perte dans le cas contraire.

Le choix de la méthode est effectué pour chaque entité/ portefeuille / classe homogène de risque.

Méthode générale

La perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EADt est l'exposition du contrat donné en début de l'année t;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un

pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

La perte de crédit attendue est ainsi déterminée en projetant la PD et l'EAD pour chaque année à venir et le pourcentage moyen de LGD (pourcentage constant sur la maturité résiduelle) pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois paramètres de risque de crédit sont multipliés entre eux pour obtenir une perte de crédit attendue sur chaque année puis actualisé. L'évaluation de ces pertes tient compte d'un effet d'actualisation, sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif ou de son approximation.

La PD à maturité est développée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation internes ou aux classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque classe homogène de risque (portefeuille) et classe de risque (fourchettes de notes au sein des systèmes de notation internes ou classes d'impayés). Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

La modélisation des expositions en cas de défaut varie en fonction des classes homogènes de risque. Par exemple, pour un crédit amortissable, ce montant est déterminé en fonction du profil d'amortissement contractuel sur les 12 prochains mois ou à maturité et en tenant compte des remboursements anticipés attendus. Pour les crédits et facilités de caisse revolving, les expositions en cas de défaut sont estimées en tenant compte des utilisations actuelles et des utilisations attendues, lesquelles sont estimées en appliquant aux facilités non encore utilisées un facteur de conversion attendue sur la période résiduelle attendue jusqu'au défaut. Ces taux de conversion varient en fonction des natures d'engagements et sont basés sur les analyses des données historiques. Les pertes en cas de défaut sont modélisées sur la base des courbes de récupération observées pour chaque classe homogène de risque, par nature de produits. Elles tiennent compte des montants et du timing des récupérations ainsi que des frais de recouvrement. Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note d. ci-après. Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement.

L'ECL d'un contrat ayant une maturité T peut être calculé d'une manière générale comme suivant :

$$ECL(T) = \left[\sum_{t=1}^{[T]} [EAD_t * DF(t - 0.5) * (PD_{t+1} - PD_t) * LGD_t] + EAD_{[T]+1} * DF\left(\frac{T - [T]}{2}\right) * (T - [T]) * (PD_{[T]+1} - PD_{[T]}) * LGD_t \right]$$

Avec,

- EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- T est la maturité résiduelle du contrat (à partir de l'arrêt de provisionnement) ;
- [T] est le nombre entier maximal strictement inférieur à T ;
- P_t est la probabilité de défaut cumulée à l'horizon t du contrat (par convention PD₀=0) ;
- LGD(t) est la « Pertes au cas du défaut » du contrat donné si le défaut intervient au moment t
- DF(t)=(1+r)^{-t} est le facteur d'actualisation avec le taux d'actualisation r du contrat.

L'ECL est calculé sous les hypothèses suivantes :

Si la maturité résiduelle du contrat est inférieure à 1 an, le défaut se produit au milieu de l'année ou de la vie du contrat :

- Actualisation à l'horizon (min (T,1))/2 pour la maturité résiduelle du contrat inférieure à 1 an ;
 - Actualisation à t + 0.5 pour une année avant échéance et à (T-[T])/2 pour une année d'échéance ;
 - Pour l'année de l'échéance, la probabilité de défaut à maturité T<1 est approximée par (T-[T])*(PD_[(T)+1]-PD_[T]) :
 - (T-[T]) est durée de vie du contrat résiduelle pour l'année de l'échéance ;
 - (PD_[(T)+1]-PD_[T]) est la probabilité de défaut marginale de l'année de l'échéance ;
 - La perte en cas de défaut (LGD) dépend de l'horizon auquel intervient le défaut si la valeur des collatéraux est prise en compte dans la modélisation de ce paramètre. La méthodologie actuelle d'estimation des recouvrements par la CDG n'intègre pas la valeur des collatéraux, ainsi la valeur de la LGD sera constante dans le temps.
- Les paramètres sont interprétés en fonction de la nature des instruments : contrat de crédit et titre.

Méthode du taux de perte

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

d. Prise en compte d'informations prospectives dans les modèles de pertes de crédit attendues («Forward Looking») Conformément à la norme IFRS 9, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives.

Le Groupe prend en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau de chaque portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

e. Créances commerciales

Les créances commerciales liées aux activités de promotion immobilière ne font généralement pas l'objet de provisions pour dépréciation. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement et en cas de défaut de l'acquéreur, le Groupe récupère le bien sous-jacent avec un taux de perte nul.

Les autres créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9 pour les créances commerciales. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des évènements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales.

f. Créances locatives

Pour les créances locatives qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16, une entité peut choisir la méthode de dépréciation générale ou simplifiée. Lorsque l'entité choisit le modèle de dépréciation générale, elle sera contrainte de modifier ses systèmes pour évaluer le niveau du risque de crédit, ainsi que le montant des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur toute la durée de vie des actifs.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêt, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers comptabilisés dans la catégorie à la juste valeur par capitaux propres est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme instruments de couverture dans (i) une couverture de flux de trésorerie ou (ii) une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère ou (iii) une couverture de juste valeur d'un instrument de capitaux propres classé sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » ; ces écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres. Tel est le cas notamment des écarts de change sur les instruments de capitaux propres comptabilisés sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres ».

1.4 IMMOBILISATIONS

1.4.1 Immobilisations d'exploitation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité.

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques.

Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

COMPOSANTS	Durée d'utilité
Gros-œuvre, terrassement	Entre 50 et 70 ans
Menuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Étanchéité, électricité, préclablage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi.

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du Groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location- financement.

Contrats de location simple

- *La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :*

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités».

Les créances locatives font l'objet de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.3.9.

- *La société du Groupe est le preneur du contrat de location :*

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

Contrats de location-financement

- *La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :*

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances suivent les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.3.9.

- *La société du Groupe est le preneur du contrat de location :*

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêts implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock.

Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.

Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente,

de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant.

Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges. Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentent les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt. Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.

La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.

Le dégagement des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- l'acquisition des terrains ;
- les travaux d'aménagement et de construction ;
- les taxes ;
- les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice. Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

Les principes de dépréciation applicables sont ceux qui s'appliquent aux actifs financiers, créances commerciales et actifs sur contrats dépréciés selon la méthode simplifiée (cf. note 1.3.9).

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », introduit :

- Un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis; - Un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant, celles-ci se résument comme suit :

- Délimitation du périmètre du contrat ;
- Identification des obligations de performance au sein du contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux différentes obligations de prestation prévues au contrat ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lors de la réalisation de chaque obligation de performance.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.

Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.

Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents à des gains et pertes latents comptabilisés en dehors du résultat en application des normes IFRS. Tel peut être le cas par exemple des pertes et gains latents liés aux instruments de dettes comptabilisés dans la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de cash-flows futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat.

1.11.3 Incertitude relative aux traitements fiscaux – IFRIC 23

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant);
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et dit à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement);
- Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public; le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple «pass through»), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu. Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière;

- Les éléments d’infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d’application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d’acquisition de l’actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s’il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d’une dette de concession ;
 - en cas d’application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
 - lorsque seule une part de l’investissement fait l’objet d’un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...). Elles sont comptabilisées soit à l’actif dans les états de situations financières en tant qu’actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l’identique).

Les dépenses de renouvellement à l’identique font l’objet de la comptabilisation d’un actif ou d’un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l’engagement contractuel et sa réalisation.

1.13 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE DE REPORTING

Le Maroc traverse depuis le début de l’année 2020 une crise sanitaire liée à l’épidémie du COVID-19 et a décidé de décréter l’état d’urgence sanitaire. Cette situation n’a pas entraîné d’impacts sur les comptes arrêtés au 31/12/2019.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d’hypothèses et la réalisation d’estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l’évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l’exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d’élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi, c’est en particulier le cas :

- de l’évaluation des pertes de crédit attendues comptabilisées au titres des prêts et créances, des créances commerciales et des créances locatives, des instruments de dettes en portefeuille, des engagements de prêts et des garanties financières lorsque ces instruments ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par

résultat ; l’estimation des pertes de crédit attendues requiert l’utilisation de modèles complexes et de nombreuses hypothèses relatives aux conditions économiques et au comportement du risque de crédit, comme par exemple la probabilité de défaut d’un débiteur et la perte de crédit qui pourrait en résulter, l’appréciation de la dégradation significative du risque de crédit ou encore la prise en compte d’informations prospectives ; les méthodes d’estimation et hypothèses utilisées sont détaillées en note 1.3.9 ;

- de l’usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en «Actifs à la juste valeur par capitaux propres ou en «Instruments financiers à la juste valeur par résultat» à l’actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et corporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l’efficacité des stratégies de couverture ;
- de l’estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l’objet d’opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.
- Il en est de même des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 138 entités au 31 décembre 2019, celles-ci se répartissent comme suit :

	Nombre d'entités	ME	IG
31.12.2018	140	42	98
31.12.2019	138	40	98

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

	Nombre d'entités	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2018	140	9	24	22	35	21	3	26
31.12.2019	138	9	25	22	33	21	3	25

ECR : Banques & établissements de crédit

HFA : Holding, Fonds, autres activités financières

IML : Promotion immobilière et immobilier locatif

HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques

ATI : Aménagement territorial et infrastructures

ARS : Assurance et réassurance

AUT : Autres activités

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
CAISSE DE DEPOTS ET DE GESTION	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100,00	100,00
BNDE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30,00	30,00
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CAP MEZZANINE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,86	42,06
CAPMEZZANINE II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	36,98	36,22
FINEA	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	99,36
DXC	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
FONDS JAIDA	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
LOTIERIE NATIONALE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
Société de répartition des billets de loteries	Autres activités	Intégration globale	100,00	52,43
CLUB AL WIFAQ	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,21
SOCIETE HOTELIERE DE NADOR	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
MDINABUS	Autres activités	Mise en équivalence	34,00	34,00
FOND MAROCAIN FORESTIER	Autres activités	Mise en équivalence	50,00	50,00
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT PRIVEE	Autres activités	Intégration globale	100,00	51,18
FONCIERE UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	41,03	41,03
PARADISE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
Wafa HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
LE LIDO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
TICHKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
ITER ERFOUD	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SITZAG	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
MAHD SALAM	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
FONDS DE GARANTIE DEDIE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,73	22,73
FOND DE GARANTIE AMORCAGE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AJARINVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	87,28
INFRAMAROC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	69,24
SOCIETE D'EAU DESSALEE D'AGADIR	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49,00	33,93
BOURSE DE CASABLANCA	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	28,08
CMVT INTERNATIONAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC SA (ACAMSA)	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	55,56
ACACIA PARTICIPATIONS	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	94,41
UPLINE INVEST FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
JAWHARAT CHAMAL	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30,00	28,32
Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
CDG CAPITAL	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL BOURSE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL GESTION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL REAL ESTATE	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL PRIVATE EQUITY	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
CDG CAPITAL INFRASTRUCTURES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
FONCIERE CHELLAH	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ARRIBAT CENTRE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
ALDAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,00	40,00
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
CDG DEVELOPPEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
AUDA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT RIAD	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CELLULOSE DU MAROC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
EUCAFEST	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
CIVAC	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
CREATIVE TECHNOLOGIE	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
MAROC NUMERIC FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
MITC CAPITAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,00	20,00
DYAR AL MADINA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	83,68
EXPROM FACILITIES	Autres activités	Mise en équivalence	40,00	40,00
SFCDG	Autres activités	Intégration globale	100,00	70,00
AIGLEMER PAPER	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
NOREA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOMADET	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
JNANE SAISS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SONADAC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	50,04
STE ZENATA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SEM TEMARA	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
CASABLANCA BAIA	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
PATRILOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	50,00
OUEDCHBIKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
CHBIKA RIVE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35,00
NOVEC	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
INGEPLAN	Autres activités	Intégration globale	100,00	97,18
TANGER MED ENGINEERING	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG PARKING	Autres activités	Intégration globale	100,00	100,00
RABAT PARKING	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
AVILMAR	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49,00
CGI	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
AL MANAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
DYAR AL MANSOUR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
SAMEVIO	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	95,77
MAJOR DEVELOPPEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
SOCIETE D'EXTENSION ET DE PROMOTION DU GOLF DE BENSLIMANE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,52
AMENAGEMENT DE LA VILLE VERTE DE BOUSKOURA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	50,62
IMMOLOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50,00	49,98
GOLF MANAGEMENT MAROC	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
GOLF GREEN COMPAGNIE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
CASA GREEN TOWN FACILITIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
MARINA MANAGEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96
SOCIETE HAY RIAD ANDALOUS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	99,96

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
SAI M'DIQ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	32,55	32,55
CIH BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	68,21
CREDITLOG3	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	68,21
CREDITLOG4	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	68,21
MAGHREB TITRISATION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	50,91
CIH COURTAGE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	68,21
MAROC LEASING	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	34,01	23,20
LE TIVOLI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	68,21
SOFAC	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	45,22
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	45,21
SOFASSUR	Assurance et réassurance	Intégration globale	100,00	45,22
RHOSN ANNAKHIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	54,57
SANGHO CLUB HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	68,21
UMNIA BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100,00	47,28
CIHPATRIMMO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	68,21
CDG INVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
ORANGE	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
TANGER MED PORT AUTHORITY	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	32,28	32,28
LES DOMAINES ZNIBER	Autres activités	Mise en équivalence	22,60	22,60
TECK CAPITAL MANAGMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
FIPAR HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100,00	100,00
MADAEF	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
NEW MARINA CASABLANCA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE MAROCAINE DE VALORISATION DES KASBAHS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,11	45,11
SOCIETE HOTELIERE DE OUED NEGRO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE RESORTS A M'DIQ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOCIETE DE DEVELOPEMENT DES HOTELS DU NORD B	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
RESORT CO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
ROYAL GOLF DE FES	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SAMAZ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
HOTELS AND RESORTS OF MOROCCO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	100,00
SOTHERMY	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
COTHERMY	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	98,83
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	66,00
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION STATION TAGHAZOUT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45,00	45,00
SAIDIA MARINA MANAGEMENT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100,00	33,00
MEDZ	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAVCI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34,00	34,00
EWANE INVEST	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ INDUSTRIELS PARKS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
CAMEROUNAISE DES EAUX	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
OUED FES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
SAPS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	68,00
HALIOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	51,00
AFZI	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
AGROPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
TECHNOPOLE OUJDA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MEDZ SOURCING	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
ATLANTIC FREE ZONE MANAGEMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100,00	100,00
MIDPARC SA	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34,00	34,00

Note 4 : Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers.

Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d'une opération particulière, l'entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l'entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles). Néanmoins, l'entité doit s'assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Un changement comptable doit être effectué seulement s'il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l'entreprise, ou s'il est imposé par une norme ou une interprétation d'une norme. L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s'étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu'alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue deux sources de changement de méthodes comptables (en dehors des changements liés à la première adoption des normes IFRS) :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l'origine ; le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs est imputé aux capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation : lorsqu'un tel changement intervient après la date de première adoption des IFRS, il doit être appliqué en conformité avec les dispositions transitoires spécifiques prévues par la nouvelle norme ou interprétation ; lorsque cette dernière ne prévoit pas de dispositions transitoires, le changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté.

Un changement de méthode imposé par une norme ou interprétation publiée mais non encore effective à la date de clôture doit faire l'objet d'informations complémentaires si l'entité ne l'a pas appliquée par anticipation. Notamment, des informations quantitatives ou qualitatives doivent être fournies concernant l'impact attendu de l'application de cette nouvelle norme ou interprétation.

Tout changement de méthode comptable doit faire l'objet d'informations à fournir en annexe concernant :

- le montant de l'ajustement pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l'ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l'impact de l'ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l'application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l'ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d'application, nature).

4.3 CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le changement de méthode d'évaluation des immeubles de placement a été opéré le 01.01.2019. Le modèle retenu est celui de la juste valeur en remplacement du coût amorti conformément aux normes IAS 8, IAS 40 et IFRS 13. L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres part du Groupe au 01.01.2019 est de 2.118.016 KDH.

Note 5 : Informations relatives au bilan

5.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		(en milliers de dirhams)		
	Juste valeur au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2019
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	8.853.858	25.062.055	22.737.066	11.178.847
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	37.016.475	7.859.306	13.883.276	30.992.505
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	45.870.333	32.921.361	36.620.342	42.171.352

5.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

		(en milliers de dirhams)			
	Juste valeur au 31.12.2018	Augmenta-tion	Diminution	Variation de juste valeur	Juste valeur au 31.12.2019
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur	13.959.606	15.037.720	3.356.589	35.387	25.676.125
par capitaux propres recyclables					
Bons du Trésor	7.226.781	12.376.230	1.685.499	28.884	17.946.396
Autres instruments	6.732.825	2.661.490	1.671.090	6.503	7.729.729
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.296.630		4.1824	376.950	7.631.756
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21.256.237	15.037.720	3.398.413	412.337	33.307.881

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de dette comptabilisées directement en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2019 :

	(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019		
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du trésor	17.603.173	32.602	563
Autres obligations et titres à revenu fixe	8.072.952	114.125	0
Total instruments de dettes	25.676.125	146.727	563
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0
Total des prêts et créances	0	0	0
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI)	25.676.125	146.727	563
Impôt		-54.081	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	25.676.125	200.808	563

- Instruments de capitaux comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables*

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de capitaux propres comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables au 31 décembre 2019 :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2019			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains et pertes latents sur la période
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.631.756	992.181	-13.549	373.434
Impôts		-156.011	92.256	-138.171
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1.148.192	-105.805	235.263	

5.3 PRÊT ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés*

	(en milliers de dirhams)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	31.12.2019	31.12.2018	
A vue	4.240.376	2.380.722	
Comptes ordinaires	3.072.233	2.127.395	
Prêts et comptes au jour le jour	1.168.143	0	
Valeur en reçues en pension au jour le jour	0	253.328	
A terme	9.029.083	9.197.745	
Prêts et comptes à terme	8.654.181	7.708.630	
Valeur en reçues en pension à terme	371.820	1.486.348	
Prêts subordonnés aux établissements de crédit et assimilés	2.963	0	
Créances rattachées	119	2.767	
Total Brut	13.269.460	11.578.467	
Dépréciation	-34.148	-15.745	
TOTAL NET	13.235.311	11.562.722	

- Prêts et créances sur la clientèle*

Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			Prêts et créances au 31.12.2019	Prêts et créances au 31.12.2018
		E. finan-cières	E. non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2	137.617	7.652.534	232.540	8.022.692	5.795.163
Comptes à vue débiteurs	2	34.251	1.682.187	58.998	1.775.438	1.564.284
Créances commerciales sur le Maroc	0	14.356	700.844	24.103	739.304	626.478
Crédits à l'exportation	0	1.100	53.707	1.847	56.654	50.138
Autres crédits de trésorerie	0	87.909	5.215.796	147.591	5.451.297	3.554.264
Crédits à la consommation	0	0	0	8.236.082	8.236.082	7.155.024
Crédits à l'équipement	179.881	3.598	4.475.330	1.104.853	5.763.662	3.875.871
Crédits immobiliers	0	0	7.633.609	18.096.168	25.729.777	24.976.103
Autres crédits	1.520	26.417	669.824	735.890	1.433.651	1.479.505
Créances acquises par affacturage	1.252.776	0	0	0	1.252.776	1.326.491
Créances subordonnées à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus à recevoir	0	20.432	108.294	45.909	174.635	51.919
Créances en souffrance Bucket 3	0	0	990.939	3.674.391	4.665.330	3.876.600
Dépréciation	0	0	-558.743	-1.963.855	-2.522.598	-2.076.852
Valeurs reçues en pension	0	893.688	1.406.683	5.053	2.305.424	1.608.781
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.434.179	1.081.752	22.378.469	30.167.031	55.061.431	48.068.475

5.4 TITRES AU COÛT AMORTI

				(en milliers de dirhams)
	Juste valeur au 31.12.2018	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2019
1 an	0	0	0	0
2 ans	11.371.658		2.928.170	8.443.488
5 ans	5.610.071	1.253.791		6.863.862
10 ans	16.205.918	987.015		17.192.933
15 ans	4.212.754		355.554	3.857.200
20 ans	800.731	3.335.422		4.136.153
Total valeur brute	38.201.132	5.576.228	3.283.724	40.493.636
Dépréciation	102.277	12.669	0	114.946
Total valeur nette	38.098.855	5.563.559	3.283.724	40.378.690

5.5 EVOLUTION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les dépréciations comptabilisées sur la période sont impactées par plusieurs facteurs, comme décrit ci-dessous :

- Passages entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à une augmentation (ou diminution) significative du risque de crédit ou aux passages en défaut de certains actifs financiers, lesquels impactent les montants des dépréciations (pertes de crédit attendues à 1 mois ou à maturité) ;
- Dépréciations additionnelles au titre de nouveaux actifs financiers comptabilisés au cours de l'exercice et reprises de provisions au titre d'actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice ;
- Impacts sur le calcul des pertes de crédit attendues des changements d'estimations des probabilités de défaut, expositions en cas de défaut et pertes en cas de défaut, liés aux actualisations régulières de ces paramètres de risques pris en compte dans les modèles de pertes attendues ;
- Impacts sur le calcul des pertes attendues des changements réalisés sur les modèles et hypothèses ;
- Impact de la désactualisation liée au passage du temps ;
- Impact de la conversion des actifs financiers libellés en devise étrangère et autres mouvements; et
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et dépréciations relatives aux actifs comptabilisés en pertes au cours de la période.

Le tableau ci-dessous détaille les variations des valeurs brutes et provisions pour dépréciation au cours de la période liées à ces différents facteurs :

							(en milliers de dirhams)		
	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comp- table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comp- table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comp- table brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Soldes au 31.12.2018	107.497.454	291.316	4.534.659	117.575	4.872.030	2.233.179	116.904.143	2.642.070	114.262.073
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-1.703.907	5.658	1.484.239	-10.759	219.668	5.101	0	0	0
Passage de la phase 1 à la phase 2	-1.816.426	-6.481	1.757.591	6.481	58.835	0	0	0	0
Retour de la phase 2 à la phase 1	182.628	12.807	-182.628	-12.807	0	0	0	0	0
Passage de la phase 1 / phase 2 à la phase 3	-70.109	-669	-109.967	-7.962	180.076	8.631	0	0	0
Retour de la phase 3 à la phase 1 / phase 2	0	0	19.244	3.530	-19.244	-3.530	0	0	0
Total après transfert	104.089.640	302.632	7.503.138	96.057	5.311.365	2.243.381	116.904.143	2.642.070	114.262.073
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour perte	22.472.142	78.563	-201.282	55.649	748.940	417.491	23.019.799	551.702	22.468.097
Nouvelle production: achat, octroi, origination	28.172.011	117.169	608.718	76.092	992.082	404.519	29.772.811	597.780	29.175.032
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation (actifs modifiés / restructurés)	-1.269.231	-11.894	-504.638	-9.464	-55.700	-34.412	-1.829.568	-55.770	-1.773.798
Décomptabilisations d'actifs financiers autres que les passages en pertes	-3.678.676	-15.400	-62.566	-3.522	-113.438	-9.862	-3.854.679	-28.784	-3.825.895
Passages en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période (PD/ LGD/EAD)	-751.963	-11.312	-242.797	-7.457	-74.005	57.246	-1.068.765	38.477	-1.107.242
Changement dans le modèle/ méthodologie	0	0	0	0	0	0	-1.068.765	38.477	-1.107.242
Impact de la désactualisation de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre									
Taux de change et autres mouvements									
Soldes au 31.12.2019	126.561.781	381.195	7.301.856	151.705	6.060.305	2.660.872	139.923.942	3.193.772	136.730.170

5.6 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Charges d'impôts courants	822.604	713.112
Charge d'impôts différés	1.628.497	-45.266
Impôts sur les résultats	2.451.101	667.846
	31.12.2019	31.12.2018
Actifs d'impôts différés	3.327.471	4.113.414
Passifs d'impôts différés	3.916.850	1.912.497
Position nette	-589.379	2.200.918

5.7 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation	961.365	517.994
Autres actifs	55.725.110	53.175.488
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs (1)	2.750.734	2.282.730
Comptes de régularisation et autres actifs	53.935.741	51.410.752

(1) Les modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances commerciales et locatives sont détaillées dans la note 1.3.9.

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation	2.684.852	2.715.743
Autres passifs	18.897.874	16.394.551
Comptes de régularisation et autres passifs	21.582.726	19.110.295

5.8 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d'exploitation incorporelles et corporelles.

	(en milliers de dirhams)					
	31.12.2018			31.12.2019		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	7.102.025	1.190.441	5.911.584	10.697.864	0	10.697.864
Terrains et constructions	9.372.096	1.804.785	7.567.312	11.397.614	2.311.447	9.086.167
Installations techniques, matériel et outillages	3.847.015	2.365.983	1.481.031	3.626.176	2.549.763	1.076.413
Biens mobiliers donné en location	-35.210	155	-35.366	-17.267	69.607	-86.874
Autres immobilisations corporelles	2.770.917	2.848.158	-77.241	3.488.010	3.123.413	364.597
Immobilisations corporelles	15.954.817	7.019.081	8.935.736	18.494.533	8.054.229	10.440.303
Logiciels acquis	813.935	202.168	611.768	714.739	68.276	646.463
Logiciels développées en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	413.705	673.158	-259.453	443.070	826.726	-383.656
Immobilisations incorporelles	1.227.640	875.325	352.315	1.157.809	895.002	262.807
Total immobilisations d'exploitation et de placement	24.284.482	9.084.847	15.199.635	30.350.206	8.949.231	21.400.974

5.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs se détaillent comme suit :

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2019
Ecart d'acquisition - Valeur brute	3.882.584	641.806	0	4.524.389
Ecart d'acquisition - Dépréciation	1.160.083	174.825	0	1.334.908
ECARTS D'ACQUISITION	2.722.501	466.980	0	3.189.481

5.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablis- sements de crédit à l'étranger	Dettes au 31.12.2019	Dettes au 31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	0	114.080	70.531	1.908	186.519	59.857
Valeurs données en pension	6.390.616	1.330.217	0	0	7.720.833	6.351.883
- au jour le jour	52.277	502.291	0	0	554.568	430.861
- à terme	6.338.338	827.926	0	0	7.166.265	5.921.022
Emprunts de trésorerie	0	2.709.904	290.464	2.266.998	5.267.366	4.520.450
- au jour le jour	0	1.720.063	0	0	1.720.063	528.477
- à terme	0	729.167	0	0	729.167	1.465.740
Emprunts financiers	0	260.674	290.464	2.266.998	2.818.136	2.526.233
Autres dettes	-4	38.792.552	1.456.108	3.767.739	44.016.395	41.000.748
Intérêts courus à payer	1.193	2.846	765	6.723	11.527	18.747
TOTAL	6.391.805	42.949.599	1.817.868	6.043.367	57.202.639	51.951.685

5.11 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	Secteur public	Secteur privé			Depôts au 31.12.2019	Depôts au 31.12.2018
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	45.842	862.667	6.409.543	19.102.905	26.420.957	22.215.806
Comptes d'épargne	0	0	0	5.973.905	5.973.905	5.204.293
Dépôts à terme	0	1.453.615	2.316.323	8.281.549	12.051.488	10.500.162
Autres comptes créditeurs	12.391.687	60.715.729	2.024.677	25.817.007	100.949.100	91.132.682
Intérêts courus à payer	0	10.577	1.426.695	127.572	1.564.844	1.536.820
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	12.437.529	63.042.587	12.177.238	59.302.939	146.960.294	130.589.763

5.12 TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

	(en milliers de dirhams)			
	31.12.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2019
Titres de créances négociables		8.274.888	1.198.447	9.473.335
Emprunts obligataires		1.516.781	831.286	685.495
Autres dettes représentées par un titre		480.502	133.956	346.546
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	10.272.171	1.198.447	965.242	10.505.376

5.13 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Provisions pour primes non acquises	630.821	395.909
Provisions pour sinistres à payer	7.672.414	7.552.658
Provisions des assurances vie	2.369.977	2.506.389
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0
Provisions pour aléas financiers	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
Provisions pour participations des assurés aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques	201.829	452.592
Provisions techniques sur placements	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	10.875.041	10.907.548

5.14 AUTRES PROVISIONS

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2019
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	59.309	29.315	17.554	71.069
Provisions pour risques de change	10.423	503	2.293	8.633
Provisions pour risques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	344.458	34.436	10.562	368.332
Provisions pour autres risques et charges	1.257.706	92.527	604.013	746.220
Provisions réglementées	0	0	0	0
PROVISIONS	1.671.895	156.781	634.422	1.194.254

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Provisions à long terme	556.121	353.597
Provisions à court terme	638.134	1.318.298
PROVISIONS	1.194.254	1.671.895

5.15 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

(en milliers de dirhams)								
31.12.2019								
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
CIH	66.346.699	2.109.178	846.263	-108	31,79	269.050	-34	95.324
SDS	2.916.455	-3.860	-702.614	0	34,00	-238.889	0	0
SONADAC	1.632.091	-954	-62.440	0	49,96	-31.195	0	0
SOFAC	7.437.216	447.142	137.239	0	54,78	75.173	0	26.964
SCR	17.405.517	808.103	440.606	-9.513	5,59	24.632	-532	13.196
DYARALMAD	819.653	64.897	32.119	0	16,32	5.242	0	2.122
ML	12.146.092	297.692	43.728	0	10,81	4.728	0	4.961
INFRAMAROC	211.285	727	487	0	30,76	150	0	0
QMB	3.006.894	51.069	-119.522	0	52,72	-63.009	0	0
SMM	373.368	-8.221	-11.795	0	67,00	-7.902	0	0

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

(en milliers de dirhams)								
31.12.2018								
	Total bilan (*)	PNB (*)	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
SMM	566.037	-12.327	-25.602	0	67,00	-17.153	0	0
SOFAC	6.559.514	416.523	107.868	0	55,46	59.827	0	20.010
SOFASSUR	30.342	31.086	20.841	0	55,46	11.559	0	9.759
QMB	1.475.918	17.163	-135.954	0	53,13	-72.236	0	0
SONADAC	1.587.948	7.865	-43.378	0	49,96	-21.672	0	0
AVBOUSKOURA	65.104	11	0	0	49,38	0	0	0
MT	14.388	7.096	-755	0	49,34	-372	0	1.481

PNB : Produit net bancaire

RN : Résultat net

OCI : Autres éléments du résultat global

RNPM : Résultat net part des minoritaires

OCI M : Autres éléments du résultat global part des minoritaires

Div M : Dividendes versés aux minoritaires

PNDPC : Participations ne donnant pas le contrôle

Note 6. Engagements de financement et de garantie

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DONNES	26.252.098	28.210.222
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1.154.047	235.790
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9.282.301	8.529.331
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5.477.150	10.013.814
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10.338.600	9.431.287
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES RECUS	32.680.740	27.632.811
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	4.834.849	3.065.338
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	20.748.400	17.808.499
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7.097.491	6.758.974

Note 7. Engagements sociaux et avantages du personnel

7.1 FRAIS DU PERSONNEL

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du personnel	1.629.550	1.513.718
Autres rémunérations du personnel	162.633	161.978
Rémunération du personnel	1.792.183	1.675.695
Charges sociales	505.776	429.255
Autres charges du personnel	1.148	1.557
Charges sociales	506.924	430.812
CHARGES DU PERSONNEL	2.299.107	2.106.507

7.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l'objet de provisions. Par ailleurs, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Au 31 décembre 2019, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s'élève à 368 332 KDH, contre 344.458 KDH au 31 décembre 2018 et se répartit, par entité, comme suit :

(en milliers de dirhams)				
	31.12.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2019
CDG	54.758	3.835	0	58.594
CMM	15.112	0	0	15.112
SCR	57.543		-1.452	58.995
CIH	160.917	21.326	10.562	171.681
SOFAC	16.501	3.792	0	20.293
NOVEC	39.626	4.031	0	43.657
TOTAL DES ENGAGEMENTS	344.458	32.984	9.110	368.332

Note 8. Informations relatives au compte de résultat

8.1 MARGE D'INTÉRÊTS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Sur opérations avec les établissements de crédits	304.465	332.679
Sur opérations avec la clientèle	2.721.356	2.446.596
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	536.949	425.366
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1.686.299	1.670.221
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0
Sur opérations de crédit bail	742	1.260
Autres intérêts et produits assimilés	657.911	764.076
+ Intérêts et produits assimilés	5.907.722	5.640.199
Sur opérations avec les établissements de crédits	211.867	185.024
Sur opérations avec la clientèle	3.172.431	2.990.429
Actifs financiers disponibles à la vente	31.425	19.341
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	55.350	53.330
Sur dettes représentées par titres	333.605	335.497
Sur dettes subordonnées	144.852	99.729
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	7.691	2.973
Sur opérations de crédit bail	7.106	2.233
Autres intérêts et produits assimilés	1.524.951	1.586.338
- Intérêts et charges assimilées	5.482.171	5.272.713
MARGE D'INTERET	425.551	367.486

8.2 MARGE SUR COMMISSIONS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
+ Commissions (Produits)	631.574	637.581
Commis ⁹ / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	9.097	0
Commis ⁹ / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	11.913	26.428
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	66.030	59.684
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	39.854	37.186
Commissions sur fonctionnement de compte	42.987	48.920
Commissions sur moyens de paiement	126.921	104.859
Commissions sur opérations sur titres	482	408
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	16.109	102.210
Commissions sur prestations de service sur crédits	116.852	120.860
Commissions sur engagements sur titres	1	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	13.387	9.106
Gains sur engagement sur titres	0	0
Produits sur activités de conseil et d'assistance	23.654	36.045
Autres produits sur prestations de service	164.287	91.875
- Commissions (Charges)	77.043	57.600
Commis ⁹ / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	5.879	0
Commis ⁹ / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	765	1.135
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	0	0
Services bancaires	20.336	18.929
Autres charges sur prestations de service	50.063	37.536
Pertes sur engagements sur titres	0	0
Compensation et règlement-livraison	0	0
Conservation	0	0
Honoraire de gestion payés ds le cadre d'activité de titrisation pr cpte propre	0	0
MARGE SUR COMMISSIONS	554.531	579.981

8.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Gains sur titres de transaction	473.929	250.663
Pertes sur titres de transaction	209.385	84.872
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	264.544	165.791
Dividendes reçus	378.360	445.420
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	865.220	267.835
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	2.165.747	-632.344
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés	0	0
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	227.301	95.093
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	3.636.628	176.005
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR. FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3.901.173	341.796

8.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la JV par capitaux propres recyclables	11.227	44.829
Solde des instruments de couverture de la JV des AF en JV par capitaux propres	0	0
Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	11.227	44.829
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	189.227	184.193
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	200.454	229.022

8.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
+ Produits des autres activités	8.986.701	8.607.123
- Charges des autres activités	5.845.624	5.569.107
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	3.141.077	3.038.016

8.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Charges du personnel	2.299.107	2.106.507
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	3.835	-994
Impôts et taxes	352.328	300.182
Coûts liés aux restructurations	0	0
Autres charges générales liées à l'exploitation	2.182.083	1.102.013
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	4.837.353	3.507.709

8.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Dotations aux amortissements	745.637	861.222
Dotations aux dépréciation	279.023	1.454.571
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB. INCORP. ET CORP.	1.024.661	2.315.793

8.8 COÛT DU RISQUE

(en milliers de dirhams)		
	31.12.2019	31.12.2018
Dotations et reprises pour dépréciation des titres au coût amorti	12.547	17.502
Dotations et reprises pour dépréciation des titres à la JV par capitaux propres recyclables	2.686	-22.351
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances au coût amorti	268.509	84.959
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	11.760	7.787
Pertes sur créances en défaut et les récupérations sur créances- Bucket 3	41.460	57.845
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	32.951	29.373
COÛT DU RISQUE	304.012	116.370

8.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles et corporelles d’exploitation	718.862	288.930
Plus values de cession	2.476.987	392.398
Moins values de cession	-1.758.125	-103.468
Titres de capitaux propres consolidés	-5.672	90.668
Plus values de cession	10.706	93.050
Moins values de cession	16.378	2.382
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	713.190	379.598

Note 9. Preuve d’impôts consolidée

Le taux effectif d’impôts s’établit à fin décembre 2019 à 94,45% contre -66,48 % en 2018, la réconciliation de la charge d’impôts effective et théorique, se présente comme suit :

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	2.595.131	-1.004.588
Taux d’impôt statutaire de la maison mère	37%	37%
Produit/charge d’impôt théorique	960.198	-371.698
Incidences :		
- Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-1.343.701	1.842.219
- Impôt théorique sur activités off-shore		
- Différences de taux d’imposition entre la mère et les filiales	53.444	76.042
- Impact changements de taux	-48.233	-90.493
- Impact ajustements sans impôt	410.207	-533.289
- Utilisation des pertes fiscales antérieures à l’exercice dont l’IDA n’était pas reconnu		
- Ajustements de la plus value sur des sorties de périmètre	132.969	
- IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l’exercice	1.329.970	-323.582
- IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l’exercice		
- IDA sur différences temporaires non reconnues sur l’exercice		
- Annulation de la non reconnaissance d’ID sur exercices antérieurs		
- Impact des ajustements d’impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)	14	
- Depreciation GW		
- Ajust impôts sur exercices antérieurs	90.937	
- Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	865.295	68.646
Charge d’impôt	2.451.101	667.846
Taux effectif d’impôt	94,45%	-66,48%

Note 10. Informations par segments opérationnels

	ECR		HFA		HZZ		IML		ARS		ATI		AUT	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
PRODUIT NET BANCAIRE	4.423.058	1.451.978	373.563	183.114	284.905	541.249	933.025	811.396	874.472	435.324	607.072	547.387	726.696	585.237
- Charges générales d’exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo incorp. et corp.	1.903.701	1.599.019	232.414	164.077	1.814.238	2.531.352	692.576	731.853	164.240	75.649	345.765	260.168	709.079	461.383
RESULTAT BRUT D’EXPLOITATION	2.519.357	-147.040	141.150	19.037	-1.529.333	-1.990.103	240.449	79.542	710.232	359.675	261.307	287.219	17.617	123.854
- Coût du risque	301.838	114.179	0	0	759	56	0	3	284	1.433	1	0	1.130	698
RESULTAT D’EXPLOITATION	2.217.519	-261.220	141.150	19.037	-1.530.091	-1.990.159	240.449	79.539	709.948	358.241	261.306	287.219	16.487	123.156
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9.683	21.533	12.979	419	-17.138	121.194	48.230	17.012	0	0	271.785	256.632	67.612	273.145
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	504.442	91.847	60.120	72	-516	85.563	145.291	143.347	-69	0	60	70	3.861	58.698
+/- Variations de valeur des écarts d’acquisition	0	0	0	0	-174.825	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	2.731.644	-147.839	214.250	19.529	-1.722.570	-1.783.402	433.970	239.898	709.879	358.241	533.151	543.921	87.960	455.000
- Impôts sur les résultats	1.866.068	159.435	27.820	62.205	-104.775	103.859	191.226	31.409	85.852	204.664	150.174	150.174	48.483	74.912
RESULTAT NET	865.576	-307.274	186.430	-42.677	-1.617.796	-1.887.261	242.743	208.489	492.265	272.390	328.486	393.747	39.477	380.088
Participations ne donnant pas le contrôle	141.089	138.223	-378	377	-246.928	-43.935	2.777	-14.285	44.683	31.344	-34.325	-20.072	8.736	2.361
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	724.487	-445.497	186.808	-43.054	-1.370.867	-1.843.326	239.966	222.774	447.582	241.046	362.811	413.819	30.741	377.727
ACTIFS SECTORIELS	187.958.134	166.489.684	6.479.841	6.314.804	12.179.373	11.175.908	27.250.994	24.971.978	17.054.853	16.443.349	23.030.742	20.719.479	5.738.779	4.939.435

ECR : Banques & établissements de crédit
HFA : Holding, Fonds, autres activités financières

IML : Promotion immobilière et immobilier locatif
HZZ : Ste hôtelières et Z. touristiques

8.10 VARIATIONS DES ÉCARTS D’ACQUISITION

	(en milliers de dirhams)	
	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation des écarts d’acquisition actifs	174.825	0
Ecart d’acquisition négatifs		
VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D’ACQUISITION	-174.825	0

Note 11 : Passifs éventuels

11.1 CONTRÔLES FISCAUX
SOTHERMY :

Contrôle fiscal en cours relatif à l’IS à l’IR et à la TVA au titre des exercices 2015 à 2018 IR 2016 à 2018, négociations entamées avec la direction des impôts après réception de la notification.

INGEPLAN :

Au cours de l’exercice 2018, la société a fait l’objet d’un contrôle fiscal relatif à l’IS à l’IR et à la TVA au titre des exercices allant de 2014 à 2016. La société a reçu une première notification en date du 01/10/2018. Après une première réponse adressée à la Direction des Impôts, la société a reçu une deuxième notification en date 04/01/2019. Le 01/02/2019, la société a introduit un recours devant la CLRF. Par ailleurs, la société a constaté une provision dans les comptes au 31/12/2018.

SMM

SMM est sous contrôle fiscal portant sur l’Impôt sur les Sociétés et la Taxe sur la Valeur Ajoutée au titre de l’exercice 2018.

11.2 CONTRÔLES DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) :

Mdina bus:

Au cours de l’exercice 2014, la société a fait l’objet d’une mission d’inspection de la CNSS portant sur les exercices 2011 à 2013. La société a contesté la quasi-totalité des chefs de redressement par un courrier envoyé en janvier 2015.

11.3 EXERCICES NON PRESCRITS :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2016 à 2019 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l’impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l’impôt sur les revenus (IR) ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives auxdits exercices peuvent faire l’objet de contrôle par l’administration et de rappel éventuels d’impôts, taxes et CNSS.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision

11.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D’EXPLOITATION :

Certaines filiales, listées ci- après, présentent un risque de continuité d’exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2019 :

- LELIDO
- EUCAFOREST
- PATRILOG
- PARADISE
- NMC
- SAI MDIQ
- AIGLEMER
- CREATIVE
- LACIVAC
- BNDE
- MDINA BUS

11.5 PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION :

Le processus de mise en œuvre du plan stratégique de la Caisse de Dépôt et de Gestion a été entamé en 2017 et est toujours en cours au 31 décembre 2019.

NOTE 12 : Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

12.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d’une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d’aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l’organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.

Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d’appréhender l’ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;

- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du Groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
- d’instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d’outils d’analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d’organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «l’organe d’administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - Cadre prudentiel édicté par BAM ;
- Gouvernance internes :
 - Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l’ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d’atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

12.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s’articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d’Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne Groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s’articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d’Audit et autres comités spécialisés,
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne-ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l’Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d’animation et de contrôle de leurs filières respectives.

12.3 NOUVEAU CADRE PRUDENTIEL

La CDG a adopté un Nouveau Cadre Prudentiel régit par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018. Ce nouveau cadre s’articule autour de trois axes à savoir :

- Une définition des fonds propres prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
- Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d’un nouveau type de risque réglementaire « le risque d’investissement » spécifique aux filiales non bancaires à travers l’approche « Perte de

La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que

- une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du Groupe.

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2019



صندوق الـإيداع والتـدبـير
+٩٦٦٤٢+ ١ ٤٥٥٥ ٨ ٤٥٤٨٨٤
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Bilan au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	441.287	532.862
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.603.302	2.935.415
. A vue	321.662	671.258
. A terme	2.281.641	2.264.157
3. Créances sur la clientèle	8.554.466	14.708.792
. Compte à vue débiteurs	253	3
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	3.080.015	3.728.021
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	2.106.606	3.221.798
. Crédits et financements participatifs immobiliers	11.514	14.539
. Autres crédits et financements participatifs	3.356.079	7.744.431
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	37.113.931	33.648.448
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	17.259.942	5.187.458
. Autres titres de créance	4.187.309	3.063.443
. Titres de propriété	15.666.681	25.397.546
. Certificats de Sukuk		
6. Autres actifs	13.946.207	18.972.775
7. Titres d'investissement	37.204.597	35.101.116
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	30.866.225	30.609.134
. Autres titres de créance	6.260.712	4.396.140
. Certificats de Sukuk	77.660	95.842
8. Titres de participation et emplois assimilés	46.800.072	31.543.099
9. Créances subordonnées	2.146.248	2.168.381
10. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	302.963	
11. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
12. Immobilisations données en Ijara		
13. Immobilisations incorporelles	20.660	19.003
14. Immobilisations corporelles	155.423	187.864
TOTAL DE L'ACTIF	149.289.156	139.817.754

Compte de produits et charges

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)	
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.689.316	4.553.922
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	140.328	159.735
2. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	473.095	542.465
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1.984.667	1.824.085
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	1.949.659	1.892.394
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
6. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
7. Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. Commissions sur prestations de service	36.136	49.754
9. Autres produits bancaire	105.431	85.489
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.444.331	3.267.916
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	754.805	701.445
12. Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	2.633.637	2.508.477
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15. Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
16. Charges sur immobilisations données en Ijara		
17. Autres charges bancaire	55.889	57.994
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	1.244.985	1.286.007
19. Produits d'exploitation non bancaire	2.201.062	2.367.953
20. Charges d'exploitation non bancaire	2.684.729	97.129
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	443.435	457.157
21. Charges de personnel	170.828	163.768
22. Impôts et taxes	478	558
23. Charges externes	230.480	211.410
24. Autres charges générales d'exploitation	9.518	44.900
25. Dotations aux amortis.et aux provisions des immob.incorp.et corp.	32.131	36.521
V. DOTATIONS AUX PROV. ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES	3.835.787	3.465.020
26. Dot. aux provsions pour créances et engag. par signature en souffrance	325	70.380
27. Pertes sur créances irrécouvrables	0	1
28. Autres dotations aux provisions	3.835.462	3.394.639
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	4.133.635	511.509
29. Reprises de prov.pour créances et engag. par signature en souffrance		3.952
30. Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions	4.133.635	507.558
VII. RESULTAT COURANT	615.731	146.164
32. Produits non courants	4.563	9.891
33. Charges non courantes	386.531	26.892
VIII. RESULTAT AVANT IMPÔTS	233.763	129.163
34. Impôts sur les résultats	23.535	24.950
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	210.228	104.213
TOTAL DES PRODUITS	11.028.576	7.443.276
TOTAL DES CHARGES	10.818.347	7.339.063
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	210.228	104.213

Hors Bilan au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)	
NATURE	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES	12.791.233	12.939.608
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	205.786	291.786
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	8.877.018	10.153.640
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
7. Valeurs et sûretés données en garantie	3.208.429	1.994.182
ENGAGEMENTS RECUS	2.034.194	2.185.173
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé		
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré		
12. Autres titres à recevoir		
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie	1.826.816	1.785.927
14. Engagements sur produits dérivés		
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	207.378	399.247

Bilan au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)	
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32.750.507	30.040.809
. A vue	700.972	2.997
. A terme	32.049.535	30.037.812
3. Dépôts de la clientèle	100.192.493	90.684.796
. Comptes à vue créditeurs	3.902.515	2.894.295
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	320.642	456.779
. Autres comptes créditeurs	95.969.336	87.333.722
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
5. Titres de créance émis		
6. Autres passifs	2.287.595	2.756.431
7. Provisions pour risques et charges	848.426	3.335.811
8. Provisions réglementées		
9. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
12. Ecart de réévaluation		
13. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
14. Capital		
15. Actionnaires. Capital non versé (-)		
16. Report à nouveau (+/-)		
17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	695.113	590.900
18. Résultat net de l'exercice (+/-)	210.228	104.213
TOTAL DU PASSIF	149.289.156	139.817.754

État des Soldes de Gestion

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)	
NATURE	31/12/2019	31/12/2018
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2.699.757	2.568.231
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-3.388.442	-3.209.922
MARGE D'INTÉRÊT	-688.685	-641.691
3. (+) Produits sur financements participatifs		
4. (-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
5. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
7. (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
Résultat des opérations d Ijara		
9. (+) Commissions perçues	36.136	49.754
10. (-) Commissions servies	-54.626	-53.696
Marge sur commissions	-18.490	-3.942
11. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		
12. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	489.388	457.975
13. (+/-) Résultat des opérations de change	349	-130
14. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	489.737	457.845
15. (+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
16. (+) Divers autres produits bancaires	1.460.670	1.477.942
17. (-) Diverses autres charges bancaires	-1.209	-4.147
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT ET DES MOUWAKIL	2.963	
PRODUIT NET BANCAIRE	1.244.985	1.286.007
18. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-3.197.463	1.163.689
19. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	2.200.973	488.980
20. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-1.758.101	-95.286
21. (-) Charges générales d'exploitation	-443.435	-457.157
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1.953.041	2.386.233
22. (+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-325	-66.429
23. (+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	2.569.098	-2.173.640
RÉSULTAT COURANT	615.731	146.164
RÉSULTAT NON COURANT	-381.968	-17.001
24. (-) Impôts sur les résultats	-23.535	-24.950
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	210.228	104.213
25. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	32.131	36.521
26. + Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	3.607.134	875.448
27. + Dotations aux provisions pour risques généraux	4.1500	403.000
28. + Dotations aux provisions réglementées		
29. + Dotations non courantes		
30. - Reprises de provisions	-1.413.709	-262.006
31. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-429.730	-71.001
32. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
33. - Plus-values de cession des immobilisations financières	-89	-1.878.973
34. + Moins-values de cession des immobilisations financières	926.627	1.842
35. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2.974.093	-790.956
36. - Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	2.974.093	-790.956

Tableau des flux de Trésorerie

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019

NATURE	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2019	31/12/2018
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.765.864	1.576.028
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1.771.243	417.979
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-3.481.096	-3.263.135
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-2.058.101	-95.287
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-462.965	-420.635
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-23.535	-24.950
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-2.488.590	-1.810.000
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	370.095	2.624.277
9 (+/-) Créances sur la clientèle	5.905.415	2.437.825
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	-3.303.867	-7.217.679
11 (+/-) Autres actifs	5.586.115	572.833
12 (+/-) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
14 (+/-) Immobilisations données en Ijara		
15 (+/-) Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés auprès des EC et assimilés	-300.000	
16 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.709.697	2.352.875
17 (+/-) Dépôts de la clientèle	9.510.834	5.684.431
18 (+/-) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
19 (+/-) Titres de créance émis		
20 (+/-) Autres passifs	-459.842	-497.065
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	20.018.448	5.957.498
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	17.529.858	4.147.497
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	5.841.225	1.673.292
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	454.427	
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-26.655.691	-7.998.106
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-27.806	-34.624
25 (+) Intérêts perçus	1.393.515	1.289.490
26 (+) Dividendes perçus	1.372.896	984.571
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-17.621.433	-4.085.377
27 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28 (+) Émission de dettes subordonnées		
29 (+) Dépôts d'investissement reçus		
30 (+) Émission d'actions		
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33 (-) Intérêts versés		
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement		
35 (-) Dividendes versés		
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-91.576	62.120
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	532.862	470.742
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE L'EXERCICE	441.287	532.862

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées au 31 décembre 2019

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Développement et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.
- les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises, et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

C- Présentation du portefeuille de titres

En matière de gestion des titres, les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC, le mode linéaire étant appliqué à l'étalement de la prime et de la décote.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction,titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1)Titres de transaction

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat.

2) Titres de placement

Sont concernés les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'institution peut être amenée à céder à tout moment. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

3) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie comprend essentiellement les bons du Trésor et les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

4) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette,actif net réévalué,discounted cash flow et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- titres cotés : valeur boursière, cours du 31 décembre
 - titres non cotés : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 31 décembre, actif net réévalué ou DCF
- Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser une sous-rubrique des titres de participation à savoir : Autres emplois assimilés. Ce compte enregistre les autres titres immobilisés qui représentent une fraction de capital inférieure à 10 % d'une autre entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- La méthode de valorisation de ces titres, est effectuée sur la base du cours moyen pondéré à 6 mois.

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

«L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc. Lors de l'exercice 2012, il a été adopté l'intégration des intérêts servis dans le cadre des consignations pour l'acquisition d'un terrain dans le coût de ce terrain.»

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuant par les acquéreurs.

F- Provisions pour risques et charges & risques généraux

«Ces provisions sont constituées, par souci de prudence, en vue de faire face à d'éventuels risques futurs.

Au cours de l'exercice 2019, il a été procédé à :»

- « - La constitution d'une provision pour risques et charges de 129 MDH et une reprise de provisions de 2 581 MDH sur certaines participations dans les entreprises liées.
- La constitution d'une provision pour risques généraux pour un montant de 41,5 MDH et une reprise de 77,5 MDH.»

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Provision pour risques et charges BNDE

«Pour rappel: une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de laBNDE a été signée en 2003, laquelle a prévu la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG.

A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque. Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation.

Au 31 décembre 2019 , la CDG a procédé à une actualisation de l'estimation du risque encouru dans le cadre du processus de liquidation de la BNDE.

L'estimation du risque encouru par la CDG est actualisée lors de chaque clôture et se base sur la situation nette comptable de la BNDE, l'estimation des frais de liquidation ainsi que l'estimation actuarielle des engagements sociaux en matière d'assurance maladie. La provision constatée à ce titre dans les comptes de la CDG s'élève à 278 MMAD au 31 décembre 2019.»

2) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une convention de rémunération de ses dépôts, celle-ci prévoyant l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 15, 10 et 5 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, est toujours en vigueur depuis le 01/01/2003.

3) Suspens bancaires

De nombreux suspens bancaires ont été résorbés au titre des exercices 2015 et antérieurs. Il a été décidé de maintenir le stock de la provision pour risque potentiel débiteur à 17,3 MDH au 31 décembre 2019.

État des dérogations au 31 décembre 2019

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	L'activité de la CDG ne fait ressortir aucune information à porter sur les états B8, B12, B15, B16, B19,B20, B23, B24, C1 et C5.	N E A N T

État des changements de méthodes au 31 décembre 2019

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés

au 31 décembre 2019

RUBRIQUES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de dirhams)	
					Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	433.658	8.157		313.505	755.320	823.212
VALEURS REÇUES EN PENSION						253.328
- au jour le jour						253.328
- à terme						
PRÊTS DE TRÉSORERIE		1.500.000			1.500.000	1.620.000
- au jour le jour						120.000
- à terme		1.500.000			1.500.000	1.500.000
PRÊTS FINANCIERS		432.193			432.193	452.699
AUTRES EMPLOIS						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2.494	349.448			351.942	314.535
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	436.152	2.289.797		313.505	3.039.455	3.463.773

Créances sur Clientèle au 31 décembre 2019

TITRES	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	2		2.950.769	251	2.951.022	3.449.902
- Comptes à vue débiteurs	2			251	253	3
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exploitation						
- Autres crédits de trésorerie			2.950.769		2.950.769	3.449.900
- Salam						
- Autres financements participatifs de trésorerie						
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				35.124	35.124	33.722
- Crédits à la consommation				35.124		
- Mourabaha à la consommation						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation						
- Autres financements participatifs à la consommation						
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT			2.004.948		2.004.948	3.135.875
- Crédits à l'équipement			2.004.948			
- Mourabaha à l'équipement						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
- Autres financements participatifs à l'équipement						
CRÉDITS IMMOBILIERS				11.514	11.514	14.539
- Crédits immobiliers				11.514		
- Mourabaha immobilière						
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière						
- Autres financements participatifs immobiliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	2.273.769	311.206	633.279		3.218.254	7.492.563
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR		132.189	197.521	10	329.720	578.306
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			3.885		3.885	3.885
- Créances pré-douteuses						
- Dont créances pré-douteuses sur financements participatifs						
- Créances douteuses						
- Dont créances douteuses sur financements participatifs						
- Créances compromises			3.885		3.885	3.885
- Dont créances compromises sur financements participatifs						
TOTAL	2	2.405.957	5.468.329	680.178	8.554.466	14.708.792

Ventilation des titres de Transaction, de Placement et d’Investissement par catégories d’émetteur

au 31 décembre 2019

TITRES	Etablis- sements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		(en milliers de dirhams)	
			Financiers	Non financiers	Total au 31/12/2019	Total au 31/12/2018
TITRES COTES	950.674	4.453	167.241	2.917.299	4.039.667	4.228.936
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS		4.453			4.453	46.537
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK	950.674		167.241	2.917.299	4.035.235	4.182.400
TITRES DE PROPRIETE						
AUTRES TITRES DE PROPRIETE						
TITRES NON COTES	6.734.341	50.608.621	13.014.095	1.398.667	71.755.702	66.231.550
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES		47.053.554			47.053.554	34.808.452
OBLIGATIONS	563.281	3.477.840	1.053.845	1.298.667	6.393.611	5.673.998
AUTRES TITRES DE CREANCE	6.071.061			100.000	6.171.061	3.927.952
CERTIFICATS DE SUKUK		77.227			77.227	95.300
TITRES DE PROPRIETE	100.000		11.960.250		12.060.250	21.725.848
TOTAL	7.685.015	50.613.074	13.181.335	4.315.966	75.795.390	70.460.487

Valeurs des titres de transaction, de placement et d’investissement

au 31 décembre 2019

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de rembourse- ment	(en milliers de dirhams)		
				plus- values latentes	Moins- values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION						
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIÉTÉ						
TITRES DE PLACEMENT	37.442.115	38.653.967	38.504.557	1.629.665	429.549	629.549
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES	17.019.832	17.051.067	16.916.200	31.791	556	556
OBLIGATIONS	506.338	511.953	506.339	5.614		200.000
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	3.820.461	3.829.329	3.820.400	9.058	190	190
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	4.135.235	4.518.159	4.518.159	741.004	369.816	369.816
TITRES D'OPCVM	11.960.250	12.743.459	12.743.459	842.197	58.988	58.988
TITRES D'INVESTISSEMENT	38.353.275	43.674.793	40.188.616	5.322.056		538
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES	30.033.721	34.947.724	31.865.600	4.914.003		
OBLIGATIONS	5.891.726	6.276.880	5.896.176	385.178	24	
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	2.350.600	2.373.475	2.350.600	22.875		
CERTIFICATS DE SUKUK	77.227	76.713	76.240		514	
TOTAL	75.795.390	82.328.760	78.693.173	6.951.721	430.088	629.549

Wakal bil istithmar placés au 31 décembre 2019

Dénomina- tion de l'éta- blissement de crédit	Montant brut des Wakala Bil Istithmar placés au début de l'exercice	Placements au cours de l'exercice	Restitutions au cours de l'exercice	Montant brut des WBI pla- cés à la fin de l'exercice	Provisions pour dépréciation des Wakala Bil Istithmar placés	Montant Net des Wakala Bil Istithmar placés	Rémunéra- tion reçue au cours de l'exercice	Échéance
UMNIABANK		50.000		50.000		50.000		08/02/2020
UMNIABANK		50.000		50.000		50.000		11/07/2020
UMNIABANK		50.000		50.000		50.000		01/08/2020
UMNIABANK		150.000		150.000		150.000		13/12/2020
TOTAL				300.000		300.000		

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions au 31/12/2019	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Accès Capital Atlantique Maroc SA	Finance	1.800	56%	1.000		1.000	31/12/2019	3.557	-965	
Atlanta	Assurance	601.904	10%	405.354	26.617	378.737	31/12/2018	1.339.928	221.006	17.363
BNDE	Banque	571.429	30%	171.429	171.428	0	31/12/2019	-305.896	-27.992	
CDG Capital	Finance	780.000	100%	780.000		780.000	31/12/2019	1.160.588	81.169	230.000
CDG Développement	Immobilier	23.135.885	100%	23.135.597	222.307	22.913.290	31/12/2019	22.913.290	317.770	
CGI	Immobilier	5.543.282	2%	850.988	560.020	290.968	31/12/2019	6.520.017	34.235	
CIH	Finance	2.832	6%	485.330	2.106	483.224	31/12/2019	5.150.368	451.399	3.577
CMVT International	Finance	301	100%	763		763	31/12/2019	5.243	-251	
DXC.Technology	Informatique	17.060	49%	8.359		8.359	31/12/2019	57.442	18.933	
FINEA (Caisse Marocaine des Marchés)	Finance	200.000	99%	150.627		150.627	31/12/2019	343.154	50.272	29.808
Foncière UIR	Education	568.588	41%	233.316		233.316	31/12/2019	595.590	16.145	
Fonds Amortçage DD	Finance	15.000	100%	15.000	3.919	11.081	31/12/2019	11.081	123	
Fonds Cap Mezzanine	Finance	32.000	29%	9.143		9.143	31/12/2019	33.895	171	471
Fonds Cap Mezzanine II	Finance	444.444	23%	100.000		100.000	31/12/2019	336.852	-8.219	
Fonds JAIDA	Finance	328.028	32%	105.000		105.000	31/12/2019	465.128	9.910	
Fonds Madaef	Tourisme	7.745.749	100%	7.745.738	2.543.857	5.201.880	31/12/2019	5.016.208	-832.617	
Fonds Maroc Forêts	Finance	67.000	50%	33.500	33.500	-	31/12/2019	-15.031	-4.487	
CDG Invest (ex Holdco)	Finance	6.613.000	100%	5.914.220	-	5.914.220	31/12/2019	6.388.314	474.094	
Inframarc	Finance	355.000	100%	245.703	73.674	172.029	31/12/2019	208.553	625	
Loterie Nationale	Sport & loisirs	5.000	100%	5.000		5.000	31/12/2019	25.410	667	
Maghreb Titrisation	Finance	5.000	26%	1.317		1.317	31/12/2019	9.215	759	
Mahd Salam	Tourisme	361.454	100%	361.454	61.904	299.550	31/12/2019	299.550	-17.048	
Massira Capital Management	Finance	3.435.668	100%	3.618.320		3.618.320	30/06/2019	3.787.762	242.247	266.883
M'dina bus	Transport	409.883	34%	170.000	170.000	-	31/12/2019	329.831	-80.052	
Sanad	Assurance	250.000	0%	1		1	31/12/2018	872.177	100.736	
Société Centrale de Réassurance	Assurance	1.500.000	94%	452.241		452.241	31/12/2019	2.487.587	277.912	132.173
Société Hôtelière du Tichka	Tourisme	40.700	100%	72.951		20.116	31/12/2019	-349	3.678	
Société Hôtelière Nador	Tourisme	3.301.076	100%	3.301.076	3.136.024	165.052	31/12/2019	58.271	-91.304	
Société Iter	Tourisme	1.000	100%	45.226		-	31/12/2019	-19.047	2.286	
Société Lido	Tourisme	205.200	100%	342.047	165.839	176.208	31/12/2019	49.718	-32.772	
Société Paradise	Tourisme	109.400	100%	155.650	135.485	20.165	31/12/2019	-7.225	-8.888	
Société Sitzag	Tourisme	27.100	100%	47.299	35.320	11.980	31/12/2019	-1.942	4.830	
Société Wafa Hôtel	Tourisme	106.100	100%	211.717	146.567	65.150	31/12/2019	29.945	-889	
Société Wifaq Tennis Rabat	Sport & loisirs	164.300	97%	159.721	98.792	60.929	31/12/2019	58.325	-19.357	
Teck Capital Management	Finance	300	100%	1		1	31/12/2019	808	-280	
Université Internationale de Rabat	Education	131.000	51%	67.050		67.050	31/12/2019	57.887	25.752	
Ader Fès	Immobilier	45.300		0		-				
Agence Speciale Tanger Mediterranée (TMSA)	Immobilier	3.795.079	0%	1.000		1.000	31/12/2017	4.115.482	74.937	110
AJARINVEST	Finance	7.000	60%	4.200		4.200	31/12/2019	-7.859	-8.090	
BMCE Bank	Banque	1.998.205	8,52%	3.278.559	218.945	3.059.614	31/12/2018	15.709	1.344	75.934
Casa Transport	Transport	4.000.000	0%	15.000	2.356	12.644	31/12/2017	3.003.923	-124.913	
Crédit Agricole	Banque	4.227.677	10%	687.142		687.142	31/12/2018	7.008.021	371.965	
Dar Addamane	Finance	75.000	1%	500	318	182	31/12/2018	152.232	-54.401	
Dar Beida	Immobilier			8		-				
Ets B. Domec	Industrie			19		19				
Firogest	Finance	2.000	13%	250		250	31/12/2017	4.722	656	
Fonds de Garantie des PME	Finance	110.000	23%	25.000		25.000	31/12/2019	143.198	2.822	
Fonds de Garantie Dar Addamane	Finance	75.000	1%	750	432	318				
Fonds Igrane	Finance	54.600	16%	8.665	1.886	6.779	31/12/2017	40.902	3.062	
Fonds Investissement Région Oriental	Finance	150.000	7%	10.750	4.755	5.995	31/12/2017	71.627	-3.177	
Inframed (capital en euro)	Finance	3.297	5%	160.471		160.471	31/12/2017	250.387.033	13.902.468	5.893
UMNIA BANK (ex QMB)	Finance	600.000	20%	120.000	67.153	52.847	31/12/2019	264.236	-130.708	
La Mamounia	Tourisme	620.266	12%	88.862	59.377	29.485	31/12/2017	155.154	1.137	
La Marocaine des Jeux et des Sports	Sport & loisirs	5.000	10%	50		50	31/12/2016	7.051	250	
Maroclear	Finance	100.000	10%	2.000		2.000	31/12/2018	304.879	5.209	
Casa financial city authority.	Finance	400.000	13%	50.000		50.000	31/12/2017	394.074	13.278	
Régional Gestion	Finance	1.000	18%	180		180	31/12/2017	1.635	-443	
Al MADA (ex SNII)	Finance	1.566.423	3%	787.133		787.133	31/12/2017	50.033.624	2.669.313	33.728
Société des Surgelés du Loukkos	Industrie	15.000	8%	1.200	1.200	-				
SWIFT	Télécom			27		27				
SBVC	Finance	387.518	25%	98.042		98.042	31/12/2019	710.420	36.107	
STAVOM	Immobilier	480.000	21%	100.000		100.000	30/06/2018	480.394		
SAI'MDIQ	Immobilier	78.288	26%	1.216	1.216	-0	31/12/2019	-37.469	-27.841	
Fipar- Holding	Finance									499.664
TOTAL		75.873.134		54.843.159	8.043.087	46.800.072		375.515.193	17.942.575	1.295.604

Autres actifs au 31 décembre 2019

RUBRIQUES	(en milliers de dirhams)	
	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	-	-
DEBITEURS DIVERS	3.338.166	10.036.643
VALEURS et EMPLOIS DIVERS	10.228.069	8.466.435
COMPTES de REGULARISATION	379.972	469.696
CREANCES en SOUFFRANCE sur OPERATIONS DIVERSES	-	-
Divers clients	58.548	58.548
Provisions	-58.548	-58.548
DIVERSES AUTRES CREANCES EN INSTANCE		
TOTAL	13.946.207	18.972.775

Créances subordonnées au 31 décembre 2019

CREANCES	Montant				(en milliers de dirhams)	
					dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2019		31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
	Brut	Prov	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établis- sements de crédit et assimilés	2.113.500	-	2.113.500	2.134.625		
Créances subordonnées à la clientèle	-	-	-	-		
TOTAL	2.113.500	-	2.113.500	2.134.625		

Immobilisations données en crédit-bail, en location

avec option d’achat et en location simple

Immobilisations Incorporelles et Corporelles *Au 31 décembre 2019*

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements				(en milliers de dirhams) Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	156.271	14.672		170.944	137.268	13.016		150.284	20.660
Droit au bail									
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	151.643	13.644		165.286	137.268	13.016		150.284	15.003
Autres éléments : Fonds de commerce	4.186			4.186					4.186
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations incorporelles d'exploitation en cours	443	1.028		1.471					1.471
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	714.357	22.893	209.684	527.565	526.493	20.877	175.228	372.142	155.423
- Immeubles d'exploitation	216.493		61.361	155.132	126.889	4.814	51.650	80.053	75.079
Terrains d'exploitation	18.042		2.414	15.628					15.628
Immeubles d'exploitation . Bureaux	192.597		58.947	133.649	124.846	4.590	51.650	77.786	55.864
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	5.855			5.855	2.043	224		2.267	3.587
- Mobilier et matériel d'exploitation	153.984	8.139	2.653	159.471	136.161	9.452	2.653	142.960	16.511
Mobilier de bureau d'exploitation	30.602	1.087	799	30.890	29.800	518	799	29.519	1.371
Matériel de bureau d'exploitation	5.108	297	493	4.913	4.477	260	493	4.245	668
Matériel informatique	82.343	1.422	256	83.509	66.192	5.569	256	71.504	12.005
Matériel roulant attaché à l'exploitation	3.516		1.003	2.513	3.516		1.003	2.513	-0
Autres matériels d'exploitation	32.414	5.333	101	37.646	32.174	3.105	101	35.179	2.467
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	237.966	1.846	138.743	101.069	210.798	2.455	119.645	93.608	7.461
- Immobilisations corporelles hors exploitation	96.201	7.408	2.215	101.393	52.645	4.156	1.280	55.521	45.872
Terrains hors exploitation	6.257			6.257					6.257
Immeubles hors exploitation	79.669			79.669	44.563	2.514		47.078	32.591
Mobilier et matériel hors exploitation	6.977	189	1.223	5.944	5.053	439	1.216	4.276	1.667
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	3.298	7.219	993	9.524	3.029	1.202	64	4.167	5.357
- Immobilisations en cours	9.712	5.500	4.712	10.500					10.500
TOTAL	870.628	37.565	209.684	698.509	663.761	33.892	175.228	522.426	176.083

Plus ou moins values sur cessions ou retraits

d'immobilisations *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)							
Date de cession ou de retrait	NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	Immobilisations incorporelles						
	Immobilisations corporelles	199.925	175.228	24.697	454.360	429.679	16
31/12/2019	Cession siège CDG	166.675	150.975	15.700	381.083	365.383	
31/12/2019	Cession siège CDG Capital	29.366	20.384	8.981	72.999	64.018	
31/12/2019	AAI	9		9			9
31/12/2019	Mobilier de bureau d'exploitation	799	799				
31/12/2019	Matériel de bureau d'exploitation	480	480				
31/12/2019	Autres matériels d'exploitation	100	100				
31/12/2019	Mobilier et matériel hors exploitation	87	87				
31/12/2019	Matériel informatique	256	256				
31/07/2019	Matériel de bureau d'exploitation	13	13				
31/07/2019	Autres matériels d'exploitation	1	1				
31/07/2019	Mobilier et matériel hors exploitation	1.135	1.128	7			7
31/12/2019	Matériel roulant de service rattaché à l'exploitation	1.003	1.003		278	278	
	Titres de participation	7.326.656		7.326.656	6.400.118	89	926.627
31/03/2019	FONDS CARBONE	11.250		11.250	4.363		6.887
28/06/2019	SOCIETE HAY RABAT ANDALOUS	251.372		251.372	251.372		
31/07/2019	TITRE SINDIBAD	5.833		5.833	1.646		4.187
01/10/2019	ACACIA PARTICIPATION	344.509		344.509	46.196		298.313
20/12/2019	INFRAEM INFRASTRUCTURE	181.938		181.938	181.938		
20/11/2019	CDG INVEST EX HOLDCO	6.531.460		6.531.460	5.914.220		617.240
26/07/2019	AVERDES	294		294	384	89	

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)						
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/19	Total au 31/12/18
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs				846	846	846
Valeurs donnees en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de tresorerie	700.000				700.000	
- au jour le jour	700.000				700.000	
- à terme						
Emprunts financiers						
Autres dettes	79	32.049.535			32.049.614	30.039.963
Interets courus à payer	47				47	
TOTAL	700.126	32.049.535		846	32.750.507	30.040.809

Dépôts de la Clientèle *Au 31 décembre 2019*

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			(en milliers de dirhams)	
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total au 31/12/19	Total au 31/12/18
COMPTES A VUE CREDITEURS	1.318	408.695	179.024	2.356.757	2.945.795	2.894.295
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		320.000			320.000	453.000
AUTRES COMPTES CREDITEURS	12.391.939	60.356.975		24.177.142	96.926.056	87.333.722
INTERETS COURUS A PAYER		642			642	3.779
TOTAL	12.393.257	61.086.313	179.024	26.533.899	100.192.493	90.684.796

Titres de créances émis *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)								
NATURE DES TITRES	Date	Taux	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis	Dont	Montant non amorti
							Entreprises liées	Autres apparentées
TOTAL								

Néant

Autres passifs *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	41.341	58.789
CREDITEURS DIVERS	1.583.720	1.552.430
DIVERSES AUTRES DETTES en INSTANCE	89.853	123.458
COMPTES de LIAISON INTER-SERVICES	572.681	1.021.754
TOTAL	2.287.595	2.756.431

Provisions *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)					
PROVISIONS	Encours au 31/12/18	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/19
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	6.738.809	3.664.746	1.475.208		8.928.347
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	156.152	325			156.478
Créances sur la clientèle	711.262	57.286	138.999		629.549
Titres de placement	5.803.981	3.607.134	1.336.209		8.074.906
Titres de participation, et emplois assimilés					
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Immobilisations en Ijara					
Autres actifs	67.413				67.413
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	3.335.811	171.041	2.658.426		848.426
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provisions pour risques sur créances sensibles					
Provision pour risques de change	454.000	41.500	77.500		418.000
Provision pour risques généraux					
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires	2.881.811	129.541	2.580.926		430.426
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
TOTAL	10.074.620	3.835.787	4.133.635		9.776.773

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)					
NATURE	Objet économique	Montant global	Montant fin 2017	Utilisation 2018	Montant fin 2019
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

Néant

Dettes subordonnées *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)								
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Conditions de remboursement anticipé	Montant de l'emprunt monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont entreprises liées	
					Montant 2019 (en contreva leur KDH)	Montant 2018 (en contreva leur KDH)	Montant 2019 (en contreva leur KDH)	Montant 2018 (en contreva leur KDH)
TOTAL								

Néant

Capitaux propres *Au 31 décembre 2019*

(en milliers de dirhams)				
CAPITAUX PROPRES	Encours au 31/12/18	Affectation du résultat	Autres variations	Encours au 31/12/19
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	12.304.794			12.304.794
Réserve légale				
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires , Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultat nets en instance d'affectation (+/-)	590.900		104.213	695.113
Résultat net de l'exercice (+/-)	104.213		-104.213	210.228
TOTAL	12.999.906			13.210.134

Engagements de Financement et de Garantie

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
ENGAGEMENTS	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	9.582.804	10.945.426
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	500.000	500.000
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	500.000	500.000
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	205.786	291.786
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	205.786	291.786
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	8.877.018	10.153.640
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer	8.877.018	10.153.640
Garanties de crédits données		
Autres cautions , avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données		
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmées		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
ENGAGEMENTS	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS sur TITRES DONNES	-	-
TITRES ACHETES A REMERE		
AUTRES TITRES A LIVRER		
ENGAGEMENTS sur TITRES RECUS	-	-
TITRES VENDUS A REMERE		
AUTRES TITRES A RECEVOIR		

Opérations de change a terme et engagements

sur produits dérivés Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)			
RUBRIQUES	Opérations de couverture		Autres opérations
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019
Opérations de change à terme			
Devises à recevoir			
Dirhams à recevoir			
Devises à livrer			
Dirhams à livrer			
Dont swaps financiers de devises			
Engagements sur produits dérivés			
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt			
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt			
Engagements sur marchés réglementés de cours de change			
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change			
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments			
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments			

Néant

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)			
VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.826.816	872200	1.665.500
Certificats de Sukuk			
Autres titres	-		-
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles		135100 & 231500	
TOTAL	1.826.816		1.665.500
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.208.442	871100	2.627.605
Certificats de Sukuk			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	8.877.018	821200	
TOTAL	12.085.461		2.627.605

Ventilation des Emplois et des Ressources suivant

la durée Résiduelle Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)						
RUBRIQUES	D < 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	753.854		1.500.000			2.253.854
Créances sur la clientèle	3.482.774	138.181	1.096.291	2.665.631	841.869	8.224.746
Titres de créance	294.109	1.705.872	11.556.048	20.784.907	23.245.492	57.586.427
Créances subordonnées				198.300	1.915.200	2.113.500
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés		50.000	250.000			300.000
Crédit-bail et assimilé						
Ijara						
TOTAL	4.530.737	1.894.053	14.402.339	23.648.838	26.002.561	70.478.528
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32.750.460					32.750.460
Dettes envers la clientèle						
Titres de créance émis						
Emprunts subordonnés						
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus						
TOTAL	32.750.460					32.750.460

Concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)	
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENT
Néant	

Ventilation du total de l'actif, du passif et du hors bilan en monnaies

étrangères Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
BILAN	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF :		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

Néant

Néant

Néant

Marges d'Intérêts Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)				
CAPITAUX MOYENS	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Coût moyen
Encours moyen des emplois	63.316.067	2.699.757	4,26%	
Encours moyen des ressources	126.034.882	3.388.442		2,69%

Produits sur Titres de Propriété

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
CATÉGORIE DE TITRES	31/12/2019	31/12/2018
Titres de placement	162.266	141.641
Titres de participation	132.918	142.734
Participation dans les entreprises liées	1.162.686	1.191.879
TOTAL	1.457.870	1.476.254

Commissions Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
Commissions perçues sur	36.136	49.754
opérations avec les établissements de crédit		
opérations avec la clientèle	10.235	11.232
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaires de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	15.746	19.797
fonctionnement de compte		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance	10.000	17.250
vente de produits d'assurance		
Commissions sur droits de garde	114	311
autres prestations de service	41	1.164
Commissions versées sur	54.626	53.696
opérations avec les établissements de crédit	38.049	40.530
opérations avec la clientèle		
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaire de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance		
achat de produits d'assurance		
autres prestations de service	1.982	3.224
achat et ventes de titres en bourse	4.764	828
Commissions sur droits de garde	9.831	9.115

Résultats des Opérations de Marché

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS	1.082.957	787.851
Gains sur les titres de transaction		
plus values de cession sur titres de placement	489.404	457.979
Reprise de provisions sur dépréciation de titres de placement	593.166	329.855
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	387	17
CHARGES	511.508	520.990
Pertes sur les titres de transaction		
Moins values de cession sur titres de placement	16	4
Dotations aux provisions sur dépréciation de titres de placement	511.454	520.839
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur les opérations de change	38	146

Charges Générales d'Exploitation

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
Charges de personnel	170.828	163.768
Impôts et taxes	478	558
Charges externes	230.480	211.410
Autres charges générales d'exploitation	9.518	44.900
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	32.131	36.521
incorporelles et corporelles		
TOTAL	443.435	457.157

Autres Produits et Charges

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits	105.431	85.489
Gain de change	387	17
Divers produits		
Produits des exercices antérieurs	2.549	1.437
Produits sur titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés	99.532	84.035
Rémunérations sur Wakala Bil Istithmar auprès des établissements de crédit	2.963	
Autres charges	55.889	57.994
Autres charges sur prestations de service	2	3
Charges sur opérations de change	38	146
Diverses autres charges bancaires	54.990	54.143
Charges des exercices antérieurs	859	3.702

Passage du résultat net comptable au resultat net fiscal

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)		
INTITULÉS	Montants	Montants
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice nette	210.228	
Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
1° Courantes	61.291	
CM de l'exercice 2019	23.535	
Provision pour congés payés dus au 31/12/2019	9.190	
Dotations aux amortissements sur exercices antérieurs	1.776	
Dons & Cotisations	18.638	
Excédent location et leasing de véhicules		
Cadeaux avec valeur supérieure à 100 Dh l'unité		
Charges sur exercices antérieurs	8.151	
Pertes sur créances irrécouvrables	0	
2° Non courantes	607.422	
Provision pour risque généraux	41.500	
Contribution à la cohésion social	-	
Dotations pour risque et charges	240.816	
Pénalités et dédits	53	
Dons, libéralités et lots	-	
Divers charges	86.531	
Redressement fiscal	238.523	
III - DEDUCTIONS FISCALES		
1° Courantes		1.467.139
Revenus des titres de participation exonérés à 100 %		1.295.604
Revenus des titres de placement exonérés à 100 %		162.266
Provision pour congés dus au 31/12/2018		9.269
2° Non courantes		2.769.701
Reprises sur provisions pour risques et charges		2.692.201
Reprises sur provisions pour risques généraux		77.500
	878.941	4.236.840
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		
Déficit brut si T2 > T1 (B)	-	-3.357.899
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n - 4		
Exercice n - 3		
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A - C)		
ou Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	216.169	
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		24.970
Exercice n - 4		
Exercice n - 3	24.970	
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		

Détermination du Résultat Courant après Impôts

Au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)
I. DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
.Résultat courant d'après le compte de produits et charges	615.731
.Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	61.291
.Dédutions fiscales sur opérations courantes (-)	1.467.139
.Résultat courant théoriquement imposable (=)	-790.117
.Impôt théorique sur résultat courant (-)	
.Résultat courant après impôt (=)	
II . INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	
Néant	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

Au 31 décembre 2019

			(en milliers de dirhams)	
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3)
A. TVA collectée	-	100.052	100.052	-
B. TVA à récupérer	10.561	12.939	13.121	10.379
* Sur charges	9.473	12.551	12.591	9.434
* Sur immobilisations	1.088	388	530	946
C. TVA due ou crédit de TVA = (A - B)	-10.561	87.113	86.932	-10.379

Passifs éventuels au 31 décembre 2019

«La Caisse de Dépôt et de Gestion a fait l'objet d'une vérification fiscale, au titre des exercices 2014 à 2017, relative à l'IS, la TVA et l'IR sur revenus salariaux. La vérification fiscale a été clôturée par la signature d'un protocole d'accord entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et la DGI. Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices 2018 à 2019 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales de la Caisse de Dépôt et de Gestion au titres de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au titres de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent faire l'objet de révision.»

Répartition du capital social Au 31 décembre 2019

Montant du capital social :
Montant du capital social souscrit et non appelé:
Valeur nominale des titres :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE de DEPOT et de GESTION ETABLISSEMENT PUBLIC REGI par DAHIR n° 1-59-074 du 1er CHAABANE 1378 (1er FEVRIER 1959)				

Affectation des Résultats intervenue au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2019

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Montants	RUBRIQUES	Montants
A - Origine des résultats affectés		B - Affectation des résultats	
Décision du		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	590.900	Autres affectations :	
Résultat net de l'exercice	104.213	- Contribution au budget général de l'Etat	
Prélèvements sur les bénéfices		- Réserves facultatives	
Autres prélèvements			
TOTAL A	695.113	TOTAL B	

Résultats et autres éléments des trois dernières années

Au 31 décembre 2019

	(en milliers de dirhams)		
RUBRIQUES	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	13.210.134	12.999.906	12.895.693
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 - Produit net bancaire	1.244.985	1.286.007	2.140.702
2 - Résultat avant impôts	233.763	129.163	112.690
3 - Impôts sur les résultats	23.535	24.950	31.073
4 - Bénéfices distribués			
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	695.113	590.900	509.283
RESULTAT PAR TITRE			
Résultat net par action			
Bénéfice distribué par action			
PERSONNEL			
Montant des rémunérations brutes de l'exercice	170.828	163.768	156.004
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	327	314	319

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2019

I. DATATION
Date de clôture (1) : Le 31 DECEMBRE 2019
Date d'établissement des états de synthèse (2) : Le 25 MARS 2019
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	Indications des événements
	Favorables :
	Défavorables :
20/03/2020	Le Maroc traverse depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 et a décidé de décréter l'état d'urgence sanitaire. Cette situation n'a pas entraîné d'impacts sur les comptes arrêtés au 31/12/2019.

Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants

Au 31 décembre 2019

RUBRIQUES	Organe d'administration, de surveillance et de direction
Montant des rémunérations allouées	Néant
Crédits par décaissement	
Montant des engagements de garantie donnés	
Engagements de retraite pour membres actuels	
Engagements de retraite pour anciens membres	

Effectifs au 31 décembre 2019

EFFECTIFS	31/12/2019	31/12/2018
Effectifs rémunérés	355	348
Effectifs utilisés	327	314
Effectifs équivalent plein temps	327	314
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	258	245
Employés (équivalent plein temps)	69	69
dont effectifs employés à l'étranger		

Titres et autres actifs gérés ou en dépôts

Au 31 décembre 2019

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018
Titres dont l'établissement est dépositaire	50	50	375.721.902	329.577.901
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	28	28	153.439.512	143.776.570
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	9	9	34.533.711	34.063.165
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	13	13	187.748.679	151.738.166
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Réseaux Au 31 décembre 2019

RÉSEAUX	31/12/2019	31/12/2017
Guichets permanents	4	4
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Comptes de la clientèle

Au 31 décembre 2019

	(en nombre)	
NATURE	31/12/2019	31/12/2018
DEPOTS	4.791	4.607
Comptes à vue	4.786	4.602
Comptes à terme	5	5
CONSIGNATIONS	83.844	77.008
Biens de mineurs	2.139	2.093
Expropriations	9.418	9.268
Cautionnements	57.824	51.406
Successions et consignations diverses	14.463	14.241

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES
La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.
Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maitrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du Groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du Groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maitrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maitrise des risques se traduit par la déclinaison en :
 - i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.
 - ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du Groupe.
 - iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maitriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

- Exigences réglementaires :
 - o Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
 - o Cadre prudentiel édicté par BAM ;
- Gouvernance internes :
 - o Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
 - o Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG ;
- Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).

Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.

Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne Groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comité Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.

Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés,
 - Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne-ment en filière.
- Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

3 NOUVEAU CADRE PRUDENTIEL

La CDG a adopté un Nouveau Cadre Prudentiel régit par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018. Ce nouveau cadre s'articule autour de trois axes à savoir :

- Une définition des fonds propres prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
 - Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un nouveau type de risque réglementaire « le risque d'investissement » spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :
 - Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
 - Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
 - Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).
 - Une nouvelle expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.
- Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.
- Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maitrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.

Le contrôle et la maitrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis. Les règles d'évaluation et de maitrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe CDG à moyen et long terme.



**Fidarc
Grant Thornton**
L'instinct de la croissance

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



MAZARS

Boulevard Abdelmoumen
Casablanca 20 100
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 13.210.134, dont un bénéfice net de KMAD 210.228.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 mars 2020

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
17 Rue Alsoukbi Hassan - Casablanca
Tél: 1 05 22 54 40 00 - Fax: 1 05 22 29 66 70

MAZARS AUDIT ET CONSEIL



Abdou Boutayeb DIOUF
Associé Gérant

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
17, rue Alsoukbi Hassan - Casablanca
Tél: 1 05 22 54 40 00 - Fax: 1 05 22 29 66 70